

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 25 septembre 2025

DCM N° 25-09-25-40

Objet : Désaffectation et déclassement de l'immeuble communal - 21 rue du Languedoc.

La Ville de Metz est propriétaire de l'immeuble sis 21 rue du Languedoc cadastré :

Ban de Metz
Section BK- Section 321

Cet immeuble était auparavant réservé au logement des instituteurs de la Ville de Metz.

Par suite de l'intégration de ces instituteurs dans le corps des professeurs des écoles, la commune n'a plus d'obligation de loger les instituteurs.

Ainsi, aujourd'hui l'immeuble n'accueille plus d'instituteurs et sur 11 appartements que compte cet immeuble, seuls 3 sont occupés par des associations.

Il est proposé de désaffecter du patrimoine municipal l'immeuble et d'en prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le plan de masse joint en annexe,

VU la vacance de la majeure partie de cet immeuble

CONSIDERANT que ledit bâtiment n'est plus susceptible d'être affecté utilement à un service public communal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CONSTATER** la désaffection de l'immeuble sis 21 rue du Languedoc à Metz.
- **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville de Metz de l'immeuble situé sur la parcelle communale cadastrée Section BK - Parcelle 321.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Service à l'origine de la DCM : Gestion domaniale

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public